

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 23
votants : 27
en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 31 mars à 18 heures 30
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 25 mars 2025

Objet :

Création de 2 emplois
permanents à temps
complet
Auxiliaire puéricultrice
principal 1^{er} classe

Présents : Michel JAMMES ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Cécile BARTHOMEUF ; Yves YORILLO ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Sylvie LASSERRE ; Stéphane SANTANAC ; Lucie TORRA ; Serge DEIXONNE ; Ghislaine RAYNAUD ; Marcel CAMICCI ; Carlo ATTIE ; Jacqueline PATROUX ; Clélia PI ; Florian FAJOL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Michel SANTANAC ; Jérôme BRUIN

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Brigitte CAVERIVIERE par Michel JAMMES ; Jean-Luc MASS par Yves YORILLO ; Claudette PYBOT par Régine RENAULT ; Angélique PIEDVACHE par Gilles FAGES

Absents : Julien RIBOT ; Isabelle PINATEL

Secrétaire de séance : Lucie TORRA

Il est rappelé au Conseil municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer 2 postes **Auxiliaire puéricultrice principal 1^{er} classe permanent** en raison d'avancement de grade

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création 2 postes **Auxiliaire puéricultrice principal 1^{er} classe** à temps complet à raison de 35H/S à compter de ce jour.

- de modifier le tableau des emplois comme suit :

FILIERE	CATEGORIE	EFFECTIF ANTERIEUR	Variation	EFFECTIF 2025
Médico-sociale	CAT			
Auxiliaire puéricultrice principal 1 ^{er} classe	B	0	+2	2

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20250331-DEL-2025-025-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, décide :

- **d'approuver** la proposition du Maire,
- **d'inscrire** les deux nouveaux emplois au tableau de l'effectif du personnel communal,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu

De sa transmission en Préfecture le 01/04/2025

Et de la publication le 09/04/2025

Réception en Préfecture le 01/04/2025

**Le Maire,
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance,
Lucie TORRA**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucie Torra', is written below the name of the secretary.